



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, Nous, *Anne-Françoise CUYPERS*, Adjointe au Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le quatre juin deux mille vingt-six à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Rétrocession de terrain à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle ;**
- **Attribution d'un marché de travaux – Voie douce ;**
- **Composition de la commission communale des impôts directs ;**
- **Convention d'instruction du droit des sols ;**
- **Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;**
- **Fixation des prix pour la régie « Divers » de Chaumont-en-Vexin ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Anne-Françoise CUYPERS, Adjointe au Maire.**

Présents : Mesdames BACQUAERT, BEDNAREK, CUYPERS, DOUDOUH, PAN, PEREIRA, PIEREN, TURBLIN, Messieurs BUREAU, FORGE, GAILLET, GÉRAUD, GILLES, RETHORÉ, RHALIMI,

Pouvoirs : M. BOSSUT à Mme TURBLIN, M. EZZAGHARI à M. FORGE, M. GILLOUARD à M. RETHORÉ, M. MÉDICI à M. GAILLET, Mme THIMOTÉE-HUBERT à Mme CUYPERS,

Absents excusés : Mme LAMARQUE, Mme PACARY, M. SCOUARNEC,

Secrétaire de séance : M. RETHORÉ François.

Le procès-verbal du précédent conseil est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Madame CUYPERS Anne-Françoise annonce qu'elle présidera cette séance suite à l'absence de Madame le Maire qui est souffrante.

Monsieur RETHORÉ François s'est porté volontaire pour être secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2026_37 : RÉTROCESSION DE TERRAIN – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières des communes ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives aux cessions entre personnes publiques ;

Vu le projet de division parcellaire établi par le cabinet Maxime CORRE relatif à la division de la parcelle cadastrée section AE n°243, d'une contenance totale de 497 m² ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°243, située rue Brachedal, pour une contenance cadastrale totale de 497 m² ;

Considérant que cette parcelle fait l'objet d'une division parcellaire afin d'individualiser une emprise destinée à être rétrocédée à la Communauté de communes du Vexin-Thelle ;

Considérant que cette rétrocession intervient dans le cadre du projet de gymnase porté par la communauté de communes du Vexin-Thelle ;

Considérant que l'emprise concernée, issue de la parcelle cadastrée section AE n°243, présente une superficie de 497 m², sous réserve de la publication du document d'arpentage et de l'attribution des nouvelles références cadastrales ;

Considérant que cette rétrocession présente un intérêt public local en permettant le développement d'un projet de portée intercommunale tout en assurant une cohérence domaniale ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'autoriser la rétrocession de ladite emprise au profit de la Communauté de communes du Vexin-Thelle ;

Considérant que cette rétrocession interviendra à titre gratuit, les frais d'acte, de géomètre et de publicité foncière étant pris en charge par la communauté de communes ;

Après en avoir délibéré à 1 voix contre (Monsieur BOSSUT Jérôme) et 18 voix pour, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er} :

D'approuver le principe de la rétrocession au profit de la Communauté de communes du Vexin-Thelle de l'emprise foncière issue de la division de la parcelle cadastrée section AE n°243, située rue Brachedal, d'une contenance de 497 m².

Article 2 :

D'approuver cette rétrocession à titre gratuit, au profit de la Communauté de communes du Vexin-Thelle, pour les besoins liés au projet d'aménagement d'un gymnase.

Article 3 :

De dire que les frais de géomètre, d'acte notarié, de publicité foncière et tous frais accessoires seront supportés par la Communauté de communes.

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents, pièces et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

De dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise au titre du contrôle de légalité et publiée / affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Madame DOUDOUH Ismahan indique qu'actuellement il existe deux petites salles dans le gymnase, la disposition n'est donc pas très pratique. Il sera moins coûteux de faire une nouvelle construction qu'une réhabilitation de l'ancien bâtiment. De plus, le gymnase actuel ne permet pas la pratique de certains sports comme le volley, car le toit actuel n'est pas assez haut. Le terrain rétrocedé est actuellement goudronné.

N° / 2026_38 : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX – VOIE DOUCE

Vu le code de la commande publique ;

Vu la nécessité de réaliser un cheminement voie douce entre le parc de la foulerie et l'aménagement piéton de la RD923 ;

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 28 mai 2026 ;

Considérant que 5 propositions ont été reçues pour la réalisation de l'opération :

- Oise TP : montant proposé 351 348 € TTC,
- Degauchy TP : montant proposé 366 000 € TTC,
- Colas Beauvais : montant proposé 356 316 € TTC,
- Ramery TP : montant proposé 359 879,70 € TTC,
- Axe TP : montant proposé 363 233,44 € TTC,

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères suivants :

- prix de la prestation,
- qualité technique de l'offre,
- délais d'exécution,

Considérant qu'à l'issue de cette analyse, l'offre de Oise TP apparaît comme la plus avantageuse pour la collectivité, au regard du meilleur rapport qualité/prix ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le choix de l'entreprise OISE TP pour la réalisation d'un cheminement voie douce entre le parc de la foulerie et l'aménagement piéton de la RD923 pour un montant de 351 348 € TTC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché, le devis correspondant, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente décision ;
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au budget de l'exercice 2026.

Monsieur RETHORÉ François indique qu'il y avait un dossier bien préparé par le maître d'œuvre et le dossier OISE TP a été choisi d'après le cahier des charges conçu par celui-ci. Cela a permis d'avoir une vue d'ensemble des travaux plus claire. Le commencement des travaux se fera à partir du 15 juillet prochain, pour une durée de 4 semaines. Les matériaux utilisés sont conformes au cahier des charges imposé par les analyses faunes et flores de maîtrise d'œuvre. Il faudra prévoir une communication très forte car il n'y aura pas d'accès en journée, mais une réouverture est prévue le soir.

Madame CUYPERS Anne-Françoise signale que nous n'avons pas encore de réponse pour les subventions, mais une relance va être faite auprès des organismes.

Madame PEREIRA Elisabete est arrivée à 20h23, ce qui lui a permis de prendre part au vote.

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BOSSUT Jérôme	BACQUAERT Delphine
BRIGANT Dominique	BOURBIER Sébastien
BUREAU Nicolas	CALOC Denis
CUYPERS Anne-Françoise	CHAUVEL Nathalie
EZZAGHARI Mohamed	COLPAERT Remi
GAILLET René	DOUDOUH Ismahan
GATINAUD François	GILLES Jesse
GÉRARDIN James	GILLOUARD Eric
HUCHER Raymond	LUCAS Dominique
LAZON Odette	MAILLE Thiéry
LERDU Micheline	PAN Magali
MÉDICICI Guy	PEREIRA Elisabete
MOREAU Martine	PIEREN Isabelle
RAMBOUR Pierre	SCOUARNEC Jérôme
RÉTHORÉ François	SOUMAGNAC Laurent
THIMOTÉE-HUBERT Sylvie	TARDIF Nathalie

Mise aux voix : Pour 20, Contre 0, Abstention 0.

Objet : CONVENTION D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Vu les articles du code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-1 (définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes), L.422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toute commune compétente en matière de délivrance d'autorisations du droit des sols appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus) et L.422-3 (autorisant les communes à déléguer leur compétence autorisation d'urbanisme à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à laquelle elles appartiennent) ;

Considérant que la communauté de communes du Vexin-Thelle, dont la commune de Chaumont-en-Vexin est membre, dispose d'un service instructeur en capacité d'accompagner les collectivités dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant qu'une proposition de convention a été adressée par les services de la CCVT à la commune, reprenant les conditions d'exercice du service instructeur pour les demandes d'urbanisme adressées à la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la prise d'une délibération pour permettre au Maire de procéder à la signature de ladite convention ;

Considérant que la convention a été portée à connaissance du conseil municipal, en annexe de la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, décide à 1 voix contre (Monsieur BOSSUT Jérôme), 1 abstention (Madame TURBLIN Christel) et 18 voix pour :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder au nom de la commune à la signature de la convention sur l'instruction du droit des sols.

Monsieur RETHORÉ François rajoute que c'est un grand atout juridique d'avoir ce service.

Madame CUYPERS Anne-Françoise explique que les déclarations préalables de travaux sont majoritairement faites en interne. Seule la transmission des dossiers complexes est effectuée. Pour donner un exemple, un tiers est traité par notre service urbanisme. Nous avons le choix de déléguer complètement les dossiers, ou de garder la possibilité de pouvoir procéder à la signature à la fin du dossier.

Pour indication, 18 000,00 € ont été facturés par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle pour les dossiers transmis l'année dernière. Cette année, nous avons prévu un petit peu plus de budget pour la prise en compte des nouvelles constructions.

N° / 2026_41 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Madame Emmanuelle LAMARQUE pour le représenter à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

N° / 2026_42 : FIXATION DES PRIX POUR LA RÉGIE « DIVERS » DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Vu la régie de recette « Divers » ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte rendu de la commission fêtes et cérémonies du 21 mai 2026 ;

Considérant la nécessité de fixer dans une seule et même délibération le prix des denrées vendues ainsi que les tarifs des évènements communaux (trail, brocante, etc..) ;

Considérant que la commission fêtes et cérémonies a proposé l'établissement des prix suivants :

BIÈRE	2,50 €
VERRE DE VIN	2,00 €
BOUTEILLE DE VIN	10,00 €
BOUTEILLE DE CHAMPAGNE	25,00 €
COUPE DE CHAMPAGNE	5,00 €
SOFT	1,00 €
CAFÉ	1,00 €
THÉ	1,00 €
CHOCOLAT	1,00 €
EAU	0,50 €
BROCHETTE CHAMALLOW	1,00 €
BANANE CHOCOLAT	1,00 €
GÂTEAU	1,00 €
GÂTEAU (fin de journée)	0,50 €
CRÊPE SUCRE	0,50 €
CRÊPE GARNIE	1,50 €
PLANCHE DE CHARCUTERIE/FROMAGES	12,00 €
MARRONS GRILLES	2,00 €
VIN CHAUD	2,00 €
SOUPE	2,00 €
PAIN D'ÉPICES	1,00 €
GROG	2,00 €
JUS DE POMME DE NOËL	1,00 €
SANDWICH RACLETTE	4,00 €
FRITES	4,00 €
FRITES SAUCISSES	6,00 €
HOT DOG	3,00 €
PANINI	4,00 €
GALETTE 1 INGRÉDIENT	3,00 €
GALETTE 2 INGRÉDIENTS	4,00 €
GALETTE 3 INGRÉDIENTS	5,00 €
1 CARTON DE LOTO	3,00 €
3 CARTONS DE LOTO	8,00 €
1 PLAQUE DE 6 CARTONS DE LOTO	12,00 €

POMME DE TERRE FARCIE	2,00 €
SACHET DE BONBONS	1,00 €
SANDWICHE 2 INGRÉDIENTS	3,00 €
SANDWICHE 3 INGRÉDIENTS	4,00 €
FLEURS	4,00 €
BRACELETS	1,00 €
BROCANTE : 1 MÈTRE / HABITANT COMMUNE	3,00 €
BROCANTE : 1 MÈTRE / HABITANT HORS COMMUNE	5,00 €
BROCANTE : 1 MÈTRE / PROFESSIONNEL	10,00 €
PRÉ-INSCRIPTION TRAIL 7 KM	10,00 €
PRÉ-INSCRIPTION TRAIL 12 KM	15,00 €
PRÉ-INSCRIPTION TRAIL 23 KM	20,00 €
SUR PLACE TRAIL 7 KM	12,00 €
SUR PLACE TRAIL 12 KM	18,00 €
SUR PLACE TRAIL 23 KM	23,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les prix fixés en commission pour les évènements municipaux à venir.

Mise aux voix : Pour 20, Contre 0, Abstention 0.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 28 avril au 4 juin 2026 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
21578	ADELYA	Mairie	Injecteur / extracteur (machine pour lavage moquettes)	1 070,84 €
215741	DELAISY KARGO	Cantine	Achat autolaveuse TTB3045NX (cantine)	4 202,48 €
21838	FACTORIA	Mairie	Copieur CANON reconditionné (chef ST)	4 620,00 €

215741	UGAP	Cantine	Achat indicateur sonore	939,00 €
21841	WESCO	ECP	Renouvellement mobilier 2 classes CP ECP (chaises)	4 317,29 €
21841	MANUTAN	ECP	Renouvellement mobilier C2B3 ECP (chaises)	779,71 €
21841	ALDA	ECM	Acquisition tables ECM	1 231,01 €
21841	WESCO	ECM	Acquisition tabourets ECM	905,73 €
21578	DARTY	ECP	Acquisition cuisinière vitrocéramique	559,99 €
21841	DIRECT Collectivités	ECM	Acquisition range chaussures *2 ECM	1 048,08 €
6182	COURRIER PICARD	Mairie	Abonnement journal	598,00 €
21318	AEM ELEC	Mairie	Remplacement VMC double flux (ex local MDS - cabinet sage-femme)	2 745,00 €
21312	TOLLENS ZOLPAN	ECP	ECP - Filtres anti UV (priorité cour 3, cour 2 en ECP)	3 266,40 €
6068	PROZON	Mairie	Fournitures accès PMR (parking Salle des fêtes)	804,47 €
61551	DANTAN	Service Technique	Réparation tracteur tondeuse KUBOTA (batterie démarrage - problème gasoil)	2 517,50 €
215741	TTS	Cantine	Visiophone - sonnettes (cantine et RASED)	17 991,00 €
21312	TTS	ECOLES	PPMS alarmes groupe scolaire Roger BLONDEAU	20 006,40 €
60631	ADELYA	Cantine	Achats produits d'entretien cantine (mai)	1 515,96 €
60631	ADELYA	Mairie	Achats produits d'entretien mairie (mai)	1 411,44 €
61551	GARAGE CANDELLIER	Mairie	Intervention mécanique Renault Kangoo FR 594 BF (révision)	630,43 €

21848	BUREAU VALLEE	Mairie	Acquisition mobilier bureau Compta / RH (bureau - caisson - armoire)	1 694,00 €
2158	AU FORUM DU BATIMENT	Service Technique	Acquisition Kit serrurier	2 508,24 €
21848	ADB	Service Technique	Acquisition mobilier bureau Responsable ST (armoire basse - vestiaire 2 cases)	770,95 €
2158	RDV France	Service Technique	Acquisition Karcher eau chaude	3 041,52 €
215731	EQUIP'CITE	Service Technique	Acquisition remorque porte-barrières RTB	2 746,36 €
2158	QUINCAILLERIE DU VEXIN	Service Technique	Acquisition Pack perceuse visseuse + Meuleuse	957,60 €
215738	EV AGRI	Service Technique	Acquisition matériels espaces verts (débroussailleuse - taille haie - taille haie perche)	7 942,13 €
215738	EV AGRI	Service Technique	Acquisition tondeuse thermique HONDA	1 407,12 €
215738	EV AGRI	Service Technique	Acquisition débroussailleuse à batterie STIHL	1 524,78 €
615221	PF BOYELDIEU JOLY	Cimetière	Fourniture plaque granite marbre blanc (stèle entrée)	860,00 €
21318	PONTE FERMETURES	Service Technique	Installation stores vénitiens ST	848,48 €
61551	EV AGRI	Service Technique	Pneu + Jante tracteur tondeuse	681,88 €
6228	ACE	Mairie	Diagnostics amiante (local Les Fourmis)	2 025,00 €
61551	GARAGE DU BRAS D'OR	Service Technique	Intervention mécanique Fiat Ducato (remplacement soufflet cardan)	2 524,56 €
61551	GARAGE CANDELLIER	Police municipale	Intervention mécanique Renault Kangoo FR 594 BF (courroie distribution)	857,52 €

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 28 avril au 4 juin 2026 :

Date	Adresse	Exercice droit préemption
27/04	3 Résidence du Jard	NON
29/04	15 rue de la Libération	NON
13/05	27 Résidence du Jard	NON
15/05	45 rue Roger Blondeau	NON

- ✓ Concession dans le cimetière communal du 28 avril au 4 juin 2026 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
26/04/2026	30 ans	400 €	Clos 2, division 1, tombe 37
28/05/2026	30 ans	500 €	Clos 1, division 3, tombe B42
28/05/2026	30 ans	400 €	Clos 2, division 1, tombe 31

Madame BEDNAREK Katia s'aperçoit qu'il y a beaucoup de devis chez le prestataire Adelya. Cela lui semble beaucoup et trop cher.

Madame CUYPERS Anne-Françoise répond qu'il y a de nombreux locaux et donc par défaut, beaucoup d'entretien.

Madame DOUDOUH Ismahan rajoute qu'il faudra peut-être revoir les choses sur ce point, car il y a un vrai sujet. Il faudra s'interroger et voir avec le prestataire. Cependant, la typologie pour la cantine est complexe, car il y a des protocoles assez stricts.

Madame CUYPERS Anne-Françoise souhaite aborder le sujet concernant l'avenir du terrain de tennis et du Club House à côté de l'ancienne piscine municipale. En effet, avec le projet de l'OPAC concernant le béguinage et les logements collectifs, il faut définir un projet d'horizon. Pour rappel, sur les anciens terrains de tennis, seulement deux sur trois fonctionnent encore. **Madame CUYPERS Anne-Françoise** souhaite avoir les idées de chacun.

Monsieur GILLES Jesse a interrogé les jeunes, et leur demande était d'avoir un terrain de tennis ouvert à tous, donc communal.

Madame DOUDOUH Ismahan répond qu'il s'agit déjà d'un terrain communal et que, lorsque le portillon est ouvert, celui-ci est accessible à tous. Il faudrait peut-être voir avec l'application Ten'Up pour prévoir des créneaux, et pour qu'il y ait un partage si plusieurs personnes souhaitent jouer ensemble.

Monsieur GAILLET René rajoute qu'il y a des terrains en libre accès dans les communes aux alentours et que ceux-ci fonctionnent très bien.

Madame BEDNAREK Katia indique que le terrain de basket est utilisé pour le foot à la plaine des sports, donc il y a vraiment une demande de structure sportive sur la commune. Il y a également une demande de plus en plus forte pour les parcs à chiens.

Madame DOUDOUH Ismahan se demande si vraiment c'est le bon endroit pour un parc à chiens avec les maisons autour, et surtout, est-ce que l'endroit est assez grand pour ce genre d'installation ou ne faut-il pas un endroit un peu plus clos ?

Madame BEDNAREK Katia après recherches, indique qu'il faut 2 mètres carrés par chien.

Madame PAN Magali pense qu'un terrain de tennis ou de padel est trop bruyant pour les habitations alentour, cependant, l'idée du terrain de tennis communal reste une très bonne idée. Un terrain avec des jeux pour enfants peut être étudié.

Madame CUYPERS Anne-Françoise indique que le terrain est avantageux car il est proche de la maison des assistantes maternelles.

Monsieur FORGE Romain propose de supprimer le terrain et le Club House pour en faire un parc floral. C'est cohérent avec les personnes âgées qui résideront autour et la bibliothèque municipale à côté. Il y aura également l'avantage d'un point vert et, donc, d'un point fraîcheur en été. Le parc pourra être aménagé avec des bancs, des arbres, des fleurs, une fontaine, des sculptures, etc.. Le souci est de savoir quel est le budget alloué pour ce projet, la superficie et quel sera l'avenir du terrain de tennis. L'idée du parc de jeux pour enfants n'est pas très favorable car il y a déjà des équipements au niveau du parc de la Foulerie. Une consultation auprès des habitants pourrait être envisagée.

Madame CUYPERS Anne-Françoise précise que le projet dans son ensemble, devrait voir le jour en fin 2028, début 2029.

Monsieur BUREAU Nicolas est partagé entre l'idée d'un terrain de tennis et celle d'un espace vert. Il propose éventuellement un potager participatif et collectif pour rassembler les personnes âgées et les jeunes de la commune.

Madame DOUDOUH Ismahan trouve qu'il est important d'avoir un terrain de tennis ouvert pour pouvoir faire du sport spontanément. Mais ce lieu reste un espace de circulation, notamment avec les voies douces qui apporteront du passage. Il ne faut pas que ce lieu soit clos ou personne ne va, que cela ne crée pas de l'isolement et n'enferme pas les personnes vulnérables. L'hôpital pourra également en profiter.

Monsieur GAILLET René propose aussi l'idée d'une consultation citoyenne. Le concept d'un terrain de tennis ouvert est intéressant, tout comme l'aménagement d'un espace vert. La proposition d'un terrain de pétanque est également avancée. Le Club House pourra être aménagé, cela serait intéressant en fonction du projet, car il y a matière à faire pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur GÉRAUD Pierre rejoint l'idée de Monsieur FORGE Romain : il faut que ce soit un lieu de vie et de rassemblement. Pour donner une indication, le parc de Liancourt-Saint-Pierre est bien aménagé, tout est à proximité. Le parc de la Foulerie est bien aussi mais vaste, donc, un endroit plus clos serait mieux.

Madame BACQUAERT Delphine pense qu'un terrain de tennis n'est pas forcément compatible avec la maison des assistantes maternelles, la bibliothèque et l'hôpital. Il semblerait plus cohérent de créer un espace vert ou de jeux, ce qui profiterait aux petits-enfants des personnes faisant partie du béguinage. Cela apporterait un îlot de fraîcheur pendant la saison chaude.

Monsieur RETHORÉ François indique qu'il faudrait un endroit où il n'y a pas trop de bruit. Le projet d'aménagement d'un parc avec des jeux pour enfants est en accord avec le béguinage. Le terrain de tennis n'apportera pas cette tranquillité mais il serait utile ailleurs. Le terrain de pétanque actuel n'est pas adapté pour l'endroit car il est perdu dans un coin, il faudra le déplacer mais pas dans cet espace. Il est intéressant de faire une consultation auprès des futurs habitants de ce quartier.

Madame PIEREN Isabelle explique que le terrain de tennis est une bonne idée, mais seulement si celui-ci est ouvert à tous. Un parc de jeux pour enfant ombragé est aussi une bonne idée. Concernant le parc à chiens, c'est un projet à exploiter, cependant, à voir peut-être pour le faire au niveau de la parcelle vide derrière le parc de la Foulerie.

Monsieur RHALIMI Mounir mentionne que l'hôpital est prêt à mutualiser ses espaces pour faire communiquer les parcelles. Une consultation peut être faite auprès de la population, mais également de l'hôpital, de la bibliothèque et de la maison des assistantes maternelles. Il serait possible de faire un parc avec un jardin thérapeutique pour les aînés. Cela pourrait permettre des rencontres intergénérationnelles et notamment utiliser le Club House. Une sculpture ou une œuvre

d'art avec un rappel de l'ancienne piscine rappellerait l'historique et ferait un renvoi à l'histoire de « la pierre et de l'eau » dans le cadre du label Petites Cités de Caractère. Il faudra en discuter avec Franck BUFFETEAU afin de voir les possibilités pour traverser le secteur.

Monsieur RETHORÉ François est en accord avec l'idée du jardin thérapeutique.


Madame PEREIRA Elisabete trouve que l'idée de Monsieur FORGE Romain et de Monsieur RHALIMI Mounir sont bonnes, avec pourquoi pas un kiosque à café pour la visite des grands-parents.

Madame CUYPERS Anne-Françoise spécifie que le terrain de tennis nécessite un gros enjeu financier, car le sous-bassement est incorrect, ce qui provoque un affaissement du terrain. Celui-ci a été inutilisable 6 mois après sa construction. Un nouveau terrain de tennis est une bonne idée, néanmoins, pas à cet endroit. Il faudrait que le terrain aménagé soit un espace de partage, un parc arboré, un endroit ouvert. Une consultation citoyenne est la bienvenue pour ce projet. Cependant, pour le prochain conseil municipal du 16 juillet, il faudra voter la convention de co-permis de construire et donc avoir déjà une idée précise pour la prochaine fois.

INFORMATIONS DIVERSES

- La lettre chaumontoise est prête à être distribuée.
- Le vendredi 26 juin à 17h00 à lieu l'inauguration du préau à l'école élémentaire Roger Blondeau.
- Rappel pour la formation autour du plan guide d'aménagement par Franck BUFFETEAU qui aura lieu le lundi 8 juin 2026 à 19h00 en salle du conseil, les élus sont conviés.
- Vernissage de l'exposition de DIEUDONNÉ Fokou aura lieu le 5 juin 2026 à 19h00 au bailliage.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 15

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fokou', written over a horizontal line.